

## OFFRE DE SERVICE CIVIQUE

### *Soutien à la collecte et la valorisation des biodéchets*

**Démarrage le 04 mars 2019 - Mission de 8 mois - 24h/semaine**

**2 services civiques**

#### **Mission des volontaires**

En 2019, l'association est missionnée par l'Intercommunalité des Gorges de l'Ardèche pour mener une recherche-action concernant la collecte et la valorisation des biodéchets sur une zone test comprenant 3 communes. A l'aide d'un triporteur électrique, les biodéchets seront amenés vers des zones de culture proches appartenant à des paysans partenaires. L'objectif est également de réaliser une étude scientifique durant 3 ans pour étudier l'impact agronomique des composts de biodéchets enrichis en LiFoFer (litière forestière fermentée) sur les sols.

En soutien à l'équipe de Vigi-Nature, les volontaires participeront aux actions suivantes :

**Action 1** : Enquête auprès des particuliers et /ou professionnels

- Elaboration de questionnaires
- Démarchage vers les populations cibles

**Action 2** : Aide à la réalisation de la collecte des biodéchets

- distribution de matériel spécifique selon les résultats de l'enquête
- collecte des biodéchets en PAV (point d'apport volontaire) ou en PAP (porte à porte)
- conduite par triporteur des matières collectées vers des zones de culture proche

**Action 3** : Aide à la valorisation des biodéchets

- mise en place de grands composteurs chez les paysans partenaires
- broyage des biodéchets et ajout de broyat ligneux (mulching)
- arrosage des matières avec de la LiFoFer (litière forestière fermentée)

**Action 4** : Soutien à la communication

- création d'un support numérique pour communiquer sur notre expérimentation
- participation aux événements publiques visant à échanger entre élus, citoyens, restaurateurs et paysans

**Action 5** : Aide au déroulement de l'expérimentation scientifique

- fabrication de LiFoFer (le service civique sera formé à cette technique)
- mise en place des protocoles et envoi d'échantillons au laboratoire Celesta-Lab

Pour les actions plus poussées, le volontaire sera toujours en binôme avec des bénévoles ou stagiaires experts, sinon il bénéficiera d'une formation en interne.

#### **Présentation de la structure d'accueil**

L'association Vigi-Nature a été créée en 2002 pour lutter contre un projet de décharge à Rochecolombe. Son siège se trouve à Lagorce en sud Ardèche. Cofondatrice des collectifs "Stop aux gaz de schiste 07" en 2011 et "Oui à la Transition 07" en 2013, elle promeut depuis 2013 la stratégie Zero Waste sur l'Intercommunalité des gorges de l'Ardèche – auprès des élus et des habitants - et s'est spécialisée en 2015 dans la valorisation des biodéchets.

De mars à octobre 2017, Vigi-Nature a mené une expérimentation de collecte et traitement des biodéchets. Les déchets organiques d'une trentaine de familles de Lagorce ont été collectés trois fois par semaine et valorisés frais directement au sol chez une maraîchère.

A plus long terme, Vigi-Nature vise la création d'une filière de gestion des matières organiques sur le sud Ardèche, peut-être en se structurant sous la forme d'une SCIC.

L'association utilise les outils de l'intelligence collective dans ses démarches.

### **Lieu de mission**

Vallon Pont d'Arc et ses communes limitrophes

Le local de l'association se trouve dans le bâtiment de la mairie de Lagorce.

### **Attentes vis à vis du volontaire**

- Titulaire du permis B
- Goût pour l'innovation et l'expérimentation et le bricolage
- Capacités de prises d'initiatives et d'autonomie
- Sensibilité pour l'agroécologie, la réduction et la valorisation des déchets
- Esprit d'équipe et aisance en communication

### **Conditions d'accueil**

- Statut de service civique avec une indemnité mensuelle comprise entre 472,97€ et 580,64€ par mois, en fonction de la situation financière du volontaire au moment de son entrée en mission et du versement des frais de repas et de transport obligatoires de 107,58€ par mois
- Participation des volontaires aux deux jours de formations obligatoires « Civique et Citoyenne » et au « PSC1 » (1 jour)
- Défraiement des frais supplémentaires de transport et d'hébergement pour ces deux formations.
- Aucun logement n'est fourni.

Le tutorat, administratif et sur le terrain, sera assuré par le Président Fabien Puzenat et un autre membre de l'association ainsi que par la salariée de l'association AMESUD.

### **Sélection et formalités administratives**

En intermédiation avec l'association AMESUD, la sélection aura lieu le 25 février 2019.

Pour toute candidature, merci de transmettre dès à présent une lettre de motivation précisant votre parcours et vos motivations (intérêt pour la mission et envies, projets futurs), ainsi qu'un CV à :

**ccougouilles@amesud.fr**

**OU**

**Association AMESUD**

**SC Viginature**

**1, rue de la gare**

**07260 Joyeuse**